

PLAN DE DÉVELOPPEMENT
**DE LA ZONE AGRICOLE
ET DE L'AGROALIMENTAIRE**
DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY 2018-2025

Mars 2018



Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada 

Québec 

ÉQUIPE DE RÉALISATION

COORDINATION :

Danny Bouchard, directeur de l'aménagement
MRC du Domaine-du-Roy

RECHERCHE ET RÉDACTION :

Isabelle Charron, présidente
Groupe AGÉCO

CONCEPTION GRAPHIQUE :

Karen Poulin, designer graphique
CVR Solutions

REMERCIEMENTS :

La mise à jour du Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy a été réalisée grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre du programme d'Appui à l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole.

MOT DU PRÉFET

C'est avec fierté et enthousiasme que je me joins à mes collègues du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy pour vous présenter la mise à jour de notre Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire (PDZAA).

Cet exercice, ayant mené à l'actualisation du précédent PDZAA adopté en 2010, s'est appuyé avant tout sur la consultation des intervenants du milieu agricole et sur l'expérience acquise durant la mise en œuvre de cet outil de développement innovateur. En effet, la MRC du Domaine-du-Roy figurait parmi les huit MRC ayant fait partie des projets pilotes d'élaboration de plans de développement de la zone agricole en 2008.

Ce projet mobilisateur s'arrime également à l'ensemble de notre planification territoriale, incluant les préoccupations des acteurs agricoles issues des grandes orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé en 2015. Cet outil de planification stratégique nous permettra donc de mieux diriger nos actions et d'unir nos efforts afin de favoriser le développement d'une zone agricole dynamique, pérenne et contribuant à maintenir nos communautés.

Avec un noyau de producteurs et de transformateurs toujours fiers d'offrir annuellement des produits de qualité à nos citoyens ainsi qu'aux nombreux visiteurs qui fréquentent notre territoire chaque année, nous pouvons compter sur une base très solide. Ce plan vient cibler les partenariats possibles, les initiatives locales et régionales intéressantes et les potentiels de diversification qui permettront à la MRC de rayonner au-delà de ses frontières. Avec l'émergence de nouveaux créneaux comme la filière biologique et l'agriculture nordique notamment, sans oublier nos productions conventionnelles bien établies, il ne fait aucun doute que notre agriculture constituera encore longtemps un facteur de vitalité pour notre territoire.

Je tiens à remercier chaleureusement tous celles et ceux qui ont été impliqués de près ou de loin dans les étapes de réalisation de ce plan. Votre collaboration nous a permis d'enrichir le Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire et de nous assurer qu'il répond aux besoins et aux attentes de tous.

Ensemble, poursuivons le développement concerté de notre territoire agricole et de notre industrie agroalimentaire!



Lucien Boivin
Préfet de la MRC du Domaine-du-Roy



TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte et vision de la démarche	1
2. Profil de la MRC	4
3. Vision	9
4. Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire	11
4.1 Gouvernance	12
4.2 Relève et main d'œuvre	14
4.3 Mise en valeur du territoire	16
4.4 Diversification des productions et maintien des productions traditionnelles phares ...	18
4.5 Articulation de chaîne de valeurs : de la production à la commercialisation	21
5. Conclusion et suite	24

1 CONTEXTE ET VISION DE LA DÉMARCHE

La MRC du Domaine-du-Roy fait partie de la première série de projets-pilotes ayant mené à la réalisation du Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire (PDZAA) au milieu des années 2000. Pionnière avec sept (7) autres MRC participantes, Domaine-du-Roy est parmi celles qui possèdent le plus de vécu avec un PDZAA. Plus de cinq (5) ans se sont écoulés à la suite de ce premier exercice. Plusieurs choses ont évolué depuis, que ce soit par rapport à la démarche comme telle du PDZAA, qu'au chapitre des enjeux et défis qui se présentent pour soutenir le développement des activités agricoles. Par ailleurs, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a progressé sur certaines thématiques et consolidé son créneau AgroBoréal. Domaine-du-Roy a également mis à jour d'autres outils de planification territoriale, dont le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

L'exercice a été porteur et a permis une certaine prise de conscience des acteurs économiques et élus municipaux à l'égard de l'importance des activités agricoles prenant place sur leur territoire. Cependant, selon les acteurs locaux concernés, il est possible de faire encore mieux :

- Encore trop peu d'intervenants agricoles et non agricoles se sont approprié le PDZAA comme outil de développement et de concertation.
- Le milieu agricole a la perception que les élus municipaux méconnaissent les activités agroalimentaires et leur poids économique.
- La première mouture du PDZAA a été réalisée dans un contexte de mise à l'essai de l'outil : le document qui en a résulté était très volumineux et peu convivial à l'usage. Une quinzaine d'objectifs s'articulaient autour de neuf (9) axes, avec le souhait de couvrir le plus d'enjeux possible. Conséquemment, plusieurs actions entérinées dans le plan n'étaient pas à la portée de la MRC.

Cinq ans plus tard, le temps était venu d'actualiser le contenu du PDZAA et surtout, de s'assurer qu'il se réalise. Les opinions des intervenants et producteurs agricoles consultés étaient unanimes quant à cette deuxième mouture :

- Bien qu'en continuité avec la précédente version, le PDZAA devait être mieux balisé, plus court et cibler des objectifs et des actions clés réalistes et atteignables, et sur lesquelles la MRC a un réel pouvoir (levier ou influence):
 - Les actions doivent essentiellement viser à hausser les communications entre les acteurs agricoles et non agricoles et à apporter des solutions très concrètes, sans être spectaculaires.
- Dans cet esprit, le PDZAA doit davantage s'imbriquer aux démarches effectuées à échelle régionale ou avec d'autres MRC ; ne pas dupliquer mais, venir appuyer des initiatives afin de partager des ressources et apporter de la cohérence dans les actions.
- Il doit être accompagné de ressources humaines et financières adéquates, permettant sa mise en œuvre.

La mise à jour du PDZAA a été l'occasion de faire le bilan du premier exercice, de partager avec les acteurs locaux concernés leur expérience et leur vision, et surtout, de définir les objectifs et actions faisant consensus et devant constituer le PDZAA renouvelé.

L'HÉRITAGE DU PDZAA 2010

LES BONS COUPS ET LES ACQUIS

- Catalyseur de concertation et de dynamisme dans la MRC.
- Meilleure visibilité et compréhension des activités et enjeux agricoles au sein des instances municipales.
- Démonstration de l'importance des activités agroalimentaires et intégration dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC.
- Impact positif sur l'acceptabilité sociale de la population des activités agricoles.
- Éclosion de petites entreprises et diversification des productions agricoles.
- Plan d'action en main, même si les actions n'étaient pas toujours assez précises.

LES ÉCUEILS ET LES APPRENTISSAGES

- Ressources humaines et moyens financiers doivent être suffisants pour la mise en œuvre du plan, autrement il y a risque de démobilité.
- Plusieurs projets non réalisés : trop de cibles/objectifs, parfois trop ambitieux ou non à la portée des instances municipales ; privilégier des cibles où la MRC a de réelles prises.
- Identification insuffisante de responsables de la mise en œuvre des actions, manque d'imputabilité.
- Actions pas toujours assez précises pour être suivies et mesurées.
- Période de flottement dans la gouvernance du PDZAA avec la réorganisation des CLD depuis 2015 et la transition vers la prise en charge par la MRC.

Au total, au courant de l'été et l'automne 2017, une vingtaine d'entretiens individuels ont été effectués auprès de représentants du secteur agricole (producteurs, transformateurs, intervenants gouvernementaux, conseillers, etc.), d'élus municipaux et d'acteurs socioéconomiques locaux et régionaux. Des consultations de groupe ont également été réalisées avec des producteurs agricoles, notamment lors de la tenue de l'assemblée syndicale locale de l'Union des producteurs agricoles (UPA) en octobre 2017. Le travail s'est fait en étroite collaboration avec le comité de pilotage du PDZAA, dont la MRC s'est fait le porte-voix. Afin de bénéficier d'un regard extérieur et de l'expertise d'une tierce partie, la MRC a demandé au Groupe AGÉCO¹ de l'accompagner dans la démarche.

Notons enfin que dans un esprit de cohérence avec d'autres démarches territoriales menées par la MRC ou le CLD, les éléments de vision du PDZAA sont également partagés avec le projet de Système alimentaire durable de la MRC du Domaine-du-Roy (voir encart) qui vise à :

- Participer au développement économique du territoire en favorisant les aliments régionaux et les circuits courts de distribution.
- Protéger l'environnement en privilégiant les modes de production qui limitent l'utilisation d'intrants chimiques.
- Assurer un territoire vivant, dynamique et en santé en développant le dialogue entre les producteurs et les consommateurs.

SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE (SAD-DDR)

Dans la foulée de réflexion sur les saines habitudes de vie, la MRC a déployé en 2016 un projet visant la mise en place d'un Système alimentaire durable sur son territoire, défini par cinq (5) points² :

- La présence d'un territoire productif
- Le maintien et le développement d'entreprises prospères et responsables
- L'accessibilité physique, économique et culturelle à des aliments sains pour tous
- L'existence d'une demande pour les produits locaux
- L'optimisation du cycle de vie des aliments



¹ Groupe AGÉCO est un cabinet-conseil spécialisé dans le secteur agroalimentaire et la responsabilité des organisations et reconnu pour ses accompagnements dans le cadre de réflexion stratégique telle que celle d'une PDZAA.

² Source : Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités, Vivre en ville, 2014.

2 PROFIL DE LA MRC

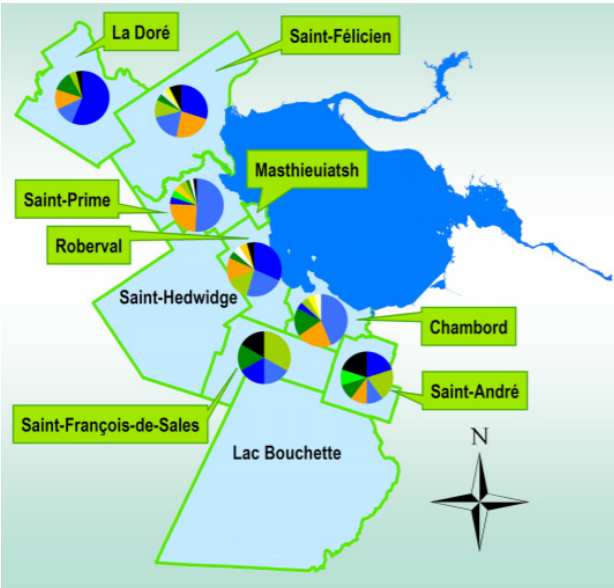
- Parmi les neuf (9) municipalités, Saint-Félicien compte à elle seule près de 40 % des entreprises agricoles et 45 % des superficies agricoles en culture.
- La production laitière domine à Saint-Prime et Chambord.
- La Doré se démarque par une importance relativement forte des entreprises en productions fruitières.

UNE VOCATION AGRICOLE ET UN PROFIL DIVERSIFIÉ

- La zone agricole de la MRC du Domaine-du-Roy couvre plus de 40 500 hectares (ha) dont 25 654 ha en culture. Elle occupe 18 % des superficies agricoles de la région du Saguenay–Lac-St-Jean.
- La MRC compte neuf (9) municipalités, certaines plus tournées vers les productions animales (production laitière en tête), d'autres avec une spécialisation en petits fruits et grandes cultures (céréales et protéagineux). La communauté autochtone de Mashteuiatsh, bien que ne faisant pas partie de la MRC, se retrouve au centre de celle-ci, entre Saint-Prime et de Roberval.



Figure 2.1
Répartition des entreprises par municipalité de la MRC
du Domaine-du-Roy selon le secteur d'activité, 2016



Source : données de la Fiche FLORA, MAPAQ.

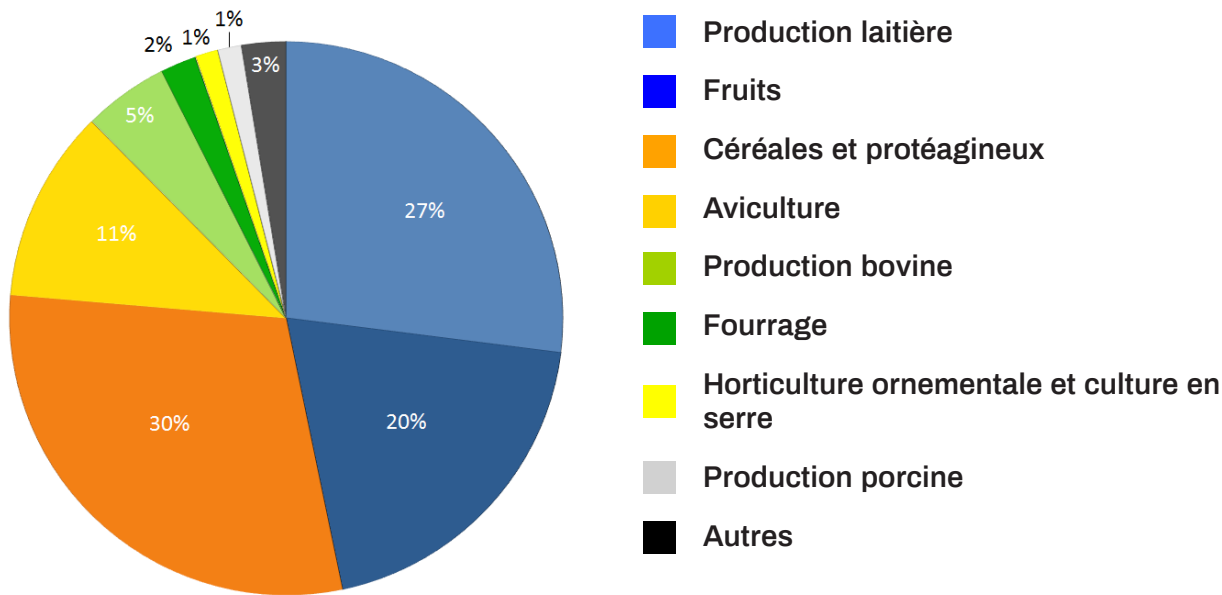
Le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy compte pour 19,4 % des entreprises agricoles régionales et participe à 17,5 % des revenus agricoles du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

- La MRC compte 234 entreprises agricoles en 2016, en légère hausse par rapport à 2010.
- En 2016, les exploitations agricoles ont généré 50,6 millions de dollars de revenus agricoles bruts.



- La MRC se démarque par l'importance des revenus générés par des productions végétales, soit plus de la moitié (54 %) en 2016 :
 - › Il y a eu une diversification des productions de petits fruits et maraîchères, sur une superficie totale globalement stable depuis 2010.
 - › La venue des Serres Toundra a participé à varier les filières végétales avec la production de concombres en serre. Pour le moment, une seule phase est en opération (8,6 ha) sur les 35 ha prévus.
- La production laitière demeure toutefois le fleuron de la MRC avec 27 % des revenus agricoles :
 - › La contribution relative du secteur laitier est néanmoins en baisse ; en 2010, il participait à 37 % des recettes agricoles de la MRC, témoin de la diversification des productions sur le territoire.
 - › Bien qu'il y ait eu un léger repli du cheptel laitier, le quota détenu dans la MRC s'est maintenu.
- Du côté des autres productions animales, les cheptels bovin et ovin ont diminué, tout comme leur nombre d'entreprises.
- Par ailleurs, pour la période 2010-2016, sur l'ensemble de la MRC et tous secteurs confondus, il y a eu :
 - › Une augmentation des revenus agricoles bruts (18 %).
 - › Une hausse du nombre d'entreprises (4,5 %).

Figure 2.2
Répartition des revenus agricoles de la MRC du Do-
maine-du-Roy par secteur de production



Source : données de la Fiche FLORA, MAPAQ.

- On retrouve dans la MRC du Domaine-du-Roy le seul abattoir sous inspection provinciale de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Boucherie Charcuterie Perron), spécialisé dans la fabrication artisanale de charcuterie haut de gamme.
- Par ailleurs, le secteur de la transformation des produits laitiers combine la tradition et des techniques de production modernes :
 - › La Fromagerie Perron: la plus vieille fromagerie au Québec et aussi l'un des quatre (4) plus grands employeurs en agroalimentaire en région avec une centaine d'employés.
 - › Les fromageries plus artisanales telles que la Ferme 3J, orientée vers la fabrication de fromages de spécialité et Bouchard Artisan Bio³, fabricant de yogourt biologique et de cheddar biologique frais et vieilli.
- La transformation des céréales occupe également une place importante avec des entreprises comme La Ferme Olofée, premier transformateur d'avoine biologique au Québec et le Moulin A. Coutu spécialisé dans la production de farine et des légumineuses.
- Du côté des produits alcoolisés, deux microbrasseries, La Chouape et la Micro Beemer et un producteur de vin (vignoble La Bonté DiVigne) offrent une diversité de bières et de vins produits sur place.
- Enfin, le bleuets, fruit emblématique de la région, est congelé notamment à l'usine de Saint-Félicien située sur le territoire de la MRC. Il est aussi transformé par La Maison du Bleuets en divers produits artisanaux (confiture, bleuets enrobés de chocolat, bleuets déshydratés, etc.).



PRODUCTION BIOLOGIQUE EN CROISSANCE

- La MRC occupe la première position régionale en termes de nombre d'entreprises certifiées biologiques, avec 34 entreprises sur 110 à l'échelle du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Les productions laitières et de grandes cultures dominent.

UN SECTEUR DE LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE DYNAMIQUE

- 15 % des entreprises de transformation alimentaire de la région sont situées sur le territoire de la MRC.
- Les filières de la fabrication fromagère, de la transformation des viandes et des grains de spécialités (consommation humaine et biologique) se démarquent.

³ Nouvelle appellation de la Fromagerie Ferme des Chutes.

3 VISION

Au terme de la démarche, les acteurs agricoles et économiques locaux interpellés ont souhaité doter le PDZAA d'une vision mobilisante, devant à la fois refléter les atouts et caractéristiques actuels de la MRC tout en étant inspirants pour le futur.

EN 2025, L'AGROALIMENTAIRE DANS LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY C'EST :

Un noyau de producteurs et de transformateurs fiers d'offrir aux citoyens ainsi qu'aux visiteurs des produits de qualité, de proximité et renommés à l'extérieur de son territoire.

Une agriculture diversifiée, se distinguant en tant que chef de file de la filière biologique au Québec et reconnue pour sa spécificité nordique tant dans les productions conventionnelles qu'émergentes.

Une zone agricole contribuant à assurer une occupation dynamique et durable du territoire, ainsi que la vitalité et l'attractivité de ses communautés.



4 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Le plan s'articule autour de cinq (5) axes⁴, en continuité avec le plan de 2013.

- AXE 1: Gouvernance
- AXE 2: Relève et main-d'œuvre
- AXE 3: Mise en valeur du territoire
- AXE 4: Diversification des productions et maintien des productions traditionnelles
- AXE 5: Articulation de chaîne de valeurs : de la production à la commercialisation

Lorsque pertinents, les arrimages avec des partenaires et des initiatives locales (autres MRC) et régionales sont mis en évidence dans un esprit de cohérence et d'harmonisation des efforts de développement des activités agricoles et agroalimentaires au plan régional.



⁴ Par rapport à la version précédente, certains axes ont été regroupés par souci de simplification (réduction de neuf (9) à cinq (5) axes). L'axe 1 initial (Organisation) demeure le même dans son esprit, mais sous le vocable « Gouvernance ». Les axes initiaux 4 (Productions animales) et 5 (Diversification des productions) sont combinés dans le nouvel axe 4 (Diversification des productions et maintien des productions traditionnelles). Le volet « Tourisme » de l'axe 7 (Tourisme et paysages ruraux) et les axes 8 (Transformation) et 9 (Commercialisation et mise en marché) sont combinés dans le nouvel axe 5 (Articulation de chaînes de valeur : de la production à la commercialisation). Le volet « paysages ruraux » de l'axe 7 (Tourisme et paysages ruraux) et l'axe 3 initial (Gestion et mise en valeur du territoire) se retrouvent dans le nouvel axe 3 (Mise en valeur du territoire). L'axe 6 initial (Valorisation des potentiels énergétiques) ne constitue plus un axe en soi, comme il était intimement lié à l'effervescence qui prévalait au milieu des années 2000 sur la question énergétique. La diversification des activités agricoles vers la production de biomasses pourrait être capturée dans le nouvel axe 4, le cas échéant.

4.1 GOUVERNANCE

Contexte :

- Attente forte du milieu agricole à l'égard des ressources humaines qui seront mises à disposition ; pour donner du sens au PDZAA et assurer sa mise en œuvre, il est nécessaire de lui donner un gouvernail.
- Le dynamisme qui a suivi le lancement du premier PDZAA s'est effrité. Il doit y avoir un mécanisme qui assurera un suivi et une reddition de compte crédible, avec des montants d'argent associés pour la mise en œuvre.
- Avec le Fonds de développement des territoires et les retombées économiques issues de la Minicentrale de Val-Jalbert par exemple, il pourrait être possible pour la MRC de réserver des fonds pour le développement du secteur agroalimentaire dans les limites permises par les lois des municipalités ; un certain nombre de MRC ont créé un fonds agroalimentaire à cette fin lors de la mise en place de leur PDZAA.
- Meilleur arrimage avec les démarches régionales : nécessaire dans un contexte de ressources financières et humaines sous pression. La Table agroalimentaire est l'organisation qui a la mission d'orchestrer cette concertation à échelle régionale.
- Meilleures concertation et communication nécessaires entre les acteurs agroalimentaires locaux/ régionaux comme le GMA, l'UPA, le MAPAQ, la FADQ et les instances municipales. La MRC doit bien connaître son portefeuille d'experts et partenaires locaux.
- À cet égard, la définition des rôles des différentes organisations régionales doit être clarifiée. Préciser leurs mandats et missions premières permettra de mieux travailler en concertation.

AXE 1: GOUVERNANCE	Échelle	Responsable	Échéancier	Indicateurs de suivi	Budget annuel	Lien avec autres initiatives
Objectif 1.1 : Établir une gouvernance dynamique, connue et détenant les moyens nécessaires pour incarner et faire vivre le PDZAA						
1. Prévoir les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du PDZAA et à l'accompagnement des promoteurs.	△	MRC/CLD	E 2018	Embauche/révision de définition de poste et tâches	\$ \$ \$ \$	Stratégie n° 2 du SADR ¹
2. Dégager une enveloppe budgétaire pour la mise en œuvre du PDZAA.	△	MRC/CLD	E 2018	Identification des fonds disponibles et enveloppe budgétaire réservée	\$ \$ \$	
3. Maintenir le comité de suivi (incluant les producteurs agricoles) et le réunir régulièrement pour suivi et mise à jour.	△	MRC/CLD	A 2018	Tenue des rencontres (2/an)	\$	
Objectif 1.2 : Intensifier la communication entre les acteurs agroalimentaires et les instances municipales						
1. Identifier les occasions de communication, instaurer un mécanisme favorisant le partage d'information et systématiser les occasions d'échange : <i>Ex. : MRC envoie à l'UPA régionale l'ordre du jour des séances municipales afin de favoriser l'inclusion des enjeux agricoles et la présence de représentants agricoles aux séances municipales.</i>	△	MRC/CLD	A 2018	Mécanisme de partage d'information systématisé	\$	
2. Organiser des visites d'entreprises agricoles et agroalimentaires avec le personnel de la MRC et les élus municipaux, notamment lors des Journées Portes Ouvertes de l'UPA.	△	UPA	A 2018	Tenue de deux (2) visites/an	\$	PORTES OUVERTES FERMES...QUÉBEC
3. Initier et sensibiliser le personnel de la MRC, en particulier les inspecteurs municipaux, aux réalités des exploitations agricoles et les enjeux réglementaires associés.	△	UPA	A 2018	Élaboration d'une « formation 101 » sur le secteur agricole Formation des inspecteurs municipaux	\$	
4. Faire rayonner de manière plus proactive les succès (investissements, inauguration, prix, etc.) du secteur agroalimentaire au sein des instances municipales et du CLD.	△	MRC/CLD	A 2018	Mise en place d'un mécanisme de communication entre acteurs agroalimentaires et MRC/CLD Partage du bilan des activités (2 fois/an) déposé lors des conseils d'administration de ces instances	\$	
5. Participer à réanimer l'Équipe Synergie (via la Table agroalimentaire) réunissant les agents de développement des MRC autour de la question agroalimentaire afin de concerter des initiatives à l'échelle régionale ou entre MRC limitrophes.	⌘	Table agro	A 2018	Rencontres de Équipe Synergie quatre (4) fois/an	\$	 

Légende: MRC du Domaine-du-Roy = △ | Inter MRC = ◊ | Régionale = ⌘
Légende: \$ = < 1000 \$ | \$\$ = 1000 \$ à 5000 \$ | \$\$\$ = 5000 \$ à 10 000 \$ | \$\$\$\$ = > 10 000 \$

¹ La stratégie n° 2 du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC du Domaine-du-Roy : mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire.

4.2 RELÈVE ET MAIN-D’ŒUVRE

Contexte :

- Le problème de la rareté de la main-d’œuvre est vécu avec la même intensité dans la MRC du Do-
maine-du-Roy que partout ailleurs dans la région
du Saguenay–Lac-St-Jean et au Québec.
- Les solutions ou interventions à l’égard du thème
de la relève et la main-d’œuvre sont davantage
portées à l’échelle régionale ou québécoise, la
MRC ayant relativement peu de leviers propres,
si ce n’est de créer un environnement d’affaires
favorable et d’appuyer les initiatives régionales ou
provinciales en cours. À ce titre, le projet L’AR-
TERRE (voir encart) est un des moyens pos-
sibles, qui peut être adopté par une MRC, pour
intervenir concrètement dans l’accompagnement
au démarrage, en particulier par le jumelage de
cédant et de relève.
- Par ailleurs, pour surmonter le défi de la relève, la
MRC détient des atouts pour attirer la relève dans
des segments tels que la production de petits
fruits et la production en régie biologique, des
niches en croissance dans le démarrage d’entre-
prise agricole.



L’ARTERRE est un service d’accompa-
gnement et de maillage visant à faciliter
l’établissement de la relève non apparentée
ou œuvrant en dehors du cadre familial
plus traditionnel. L’ARTERRE se distingue
par un maillage en amont entre l’offre et la
demande, par un encadrement personna-
lisé tout au long de la démarche. Pilotée à
l’échelle provinciale, la plateforme est mise
en ligne par le CRAAQ. Le service peut être
offert par des MRC ou des régions adminis-
tratives.

AXE 2: RELÈVE ET MAIN D’ŒUVRE

Objectif 2.1 : Développer une proposition attrayante
pour attirer la relève dans la MRC

1. Adhérer à la démarche ARTERRE (boite à outils) et évaluer le besoin d'embaucher un agent de jumelage avec une MRC voisine pour faciliter le démarrage d'entreprise (entremetteurs entre relèves et cédants, repérage de terres).	◊	MRC/CLD	P 2018	Offre d'un service d'accompagnement au démarrage	\$ \$	L'ARTERRE Accompagner - Jumeler
2. Faire la promotion des services d'accompagnement offerts à la relève (mentorat, subvention à l'établissement, etc.).	⌘	UPA/GMA/ MAPAQ	En continu		\$ \$	
3. Soutenir des démarrages avec des subventions ou du capital de risque en partenariat avec des organismes pertinents (ex. : FILACTION, FIRA).	△	CLD	H 2019	Nb de projets de démarrage soutenu/an	\$ \$ \$	
4. Déployer des initiatives pour soutenir et accélérer l'établissement (fonds pour aide à la relève, mentorat et guichet unique pour expertise) en s'inspirant des modèles existants (ex. : Agri-Relève développée dans la MRC Maria-Chapdelaine, l'Incubateur agroalimentaire des Appalaches (soutien technique sur le terrain, mise à disposition de parcelles pour tests pratiques, etc.).	◊	CLD	H 2019	Documentation de formules de soutien au démarrage Mise en place d'un soutien au démarrage	\$ \$ \$	Agri-Relève
5. Appuyer les producteurs à temps partiel en phase de démarrage dans la reconnaissance de leur statut de producteur agricole et leurs démarches auprès de la CPTAQ. (demande à portée collective)	△	MRC	En continu		\$	Stratégie n° 3 du SADR ¹

Objectif 2.2 : Appuyer les entreprises dans leur défi
de main-d’œuvre

1. Susciter les occasions de réseautage entre employeurs agricoles et non agricoles pour partager les bons coups d'employeurs, en collaboration avec les Chambres de commerce desservant le territoire.	△	CLD	H 2019	Tenir une fois/an un déjeuner-conférence avec témoignage d'employeurs	\$ \$	
2. Faire la promotion et encourager les producteurs agricoles à recourir au service-conseil en ressources humaines.	⌘	UPA/GMA	En continu	Nb de producteurs ayant recours au service-conseil	\$ \$	
3. Explorer les modèles de partage de travailleurs (de type Coopérative d'utilisation de main-d'œuvre partagée – CUMO ou autre).	⌘	UPA/MRC	H 2019	Identification de modes de maillage À terme, nb d'entreprises en bénéficiant	\$	Stratégie de main d'œuvre
4. Soutenir les producteurs agricoles qui se tournent vers l'embauche de travailleurs étrangers temporaires (TET) ou immigrants pour combler leurs besoins de main-d'œuvre en contribuant à créer un milieu d'accueil favorable : - Faciliter le transport pour la mobilité des travailleurs sur le territoire. - Faciliter le repérage de logement. - Collaborer avec les organismes en place comme Portes Ouvertes sur le Lac qui a pour mission d'intégrer des immigrants à l'emploi.	◊		H 2019	Mise à disposition de transport collectif Liste de logements disponibles	\$ \$	Stratégie de main d'œuvre

Légende: MRC du Domaine-du-Roy = △ | Inter MRC = ◊ | Régionale = ⌘
Légende: \$ = < 1000 \$ | \$\$ = 1000 \$ à 5000 \$ | \$\$\$ = 5000 \$ à 10 000 \$ | \$\$\$\$ = > 10 000 \$
¹ La stratégie n° 3 du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR): la préparation d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59.

4.3 MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Contexte :

- La MRC du Domaine-du-Roy a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en 2015. Ce dernier est la référence en matière de planification territoriale et présente la vision commune établie pour développer le territoire de la MRC.
- L'intégration du PDZAA au sein de ce schéma d'aménagement révisé (stratégie n° 2 du schéma : poursuivre la mise en œuvre du PDZAA) est donc un gain fondamental pour inclure les préoccupations des acteurs agricoles quant au développement de leurs activités ; parmi les 26 orientations du schéma, quatre (4) thèmes interpellent directement ou indirectement le milieu agroalimentaire : les secteurs agricole, forestier et touristique, de même que les milieux patrimonial, culturel et naturel. Par ailleurs, cinq (5) stratégies d'intervention y sont liées :
 - Stratégie n° 1 : La poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique de développement de la MRC.
 - Stratégie n° 2 : La mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole.
 - Stratégie n° 3 : La préparation d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59.
 - Stratégie n° 15 : La protection et la mise en valeur de nos paysages.
 - Stratégie n° 16 : La gestion intégrée de l'eau par bassin versant.
- Les engagements en matière de gestion et de mise en valeur du territoire s'arriment donc essentiellement à la mise en œuvre du SADR. Par ce schéma et ses engagements, la MRC s'engage notamment à soutenir la mise en valeur des terres en facilitant par exemple les activités d'entretien des cours d'eau et le drainage.

AXE 3 : MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Objectif 3.1 : Contribuer au maintien d'un territoire vivant et invitant

1. Travailler en concertation avec le comité consultatif agricole (CCA) en particulier lors des demandes d'utilisation non agricole déposées à la CPTAQ.	△	MRC	En continu	Tenue de 3-4 rencontres/an	\$	Stratégies n° 2 et n° 3 du SADR
2. Planter des haies brise-vent, en particulier le long des bleuetières et dans d'autres secteurs agricoles de la MRC où des problématiques sont identifiées.	△	MRC	A 2020	Plan d'implantation haies brise-vent et nb de km de haies implantées	\$\$\$\$	Stratégie n° 15 du SADR
3. Valoriser le patrimoine agricole bâti avec un plan d'intervention clair et avec un incitatif fiscal pour les propriétaires ¹	△	MRC	A 2021	Inventaire des bâtiments patrimoniaux Plan d'intervention sur cinq (5) ans (priorité des interventions de réfection) Incitatif fiscal	\$\$\$\$\$	Stratégie n° 15 du SADR
4. Remise en état de terre en friche à faible potentiel agricole : • Plantation pour usages commerciaux lorsque potentiel minimal démontré. • Plantation d'essences et de plantes non commerciales, mais ayant un impact sur le paysage.	△	MRC	A 2021	Identification du potentiel (analyse de sol) Plan d'intervention Nb d'ha remis en culture	\$\$\$\$	PDZAA 2013
5. Faciliter l'implantation de projets d'élevages sur le territoire qui nécessiteraient un ajustement au schéma d'aménagement de développement révisé (SADR).	△	MRC	P 2020		\$	Stratégie n° 2 du SADR

Échelle	Responsable	Échéancier	Indicateurs de suivi	Budget annuel	Lien avec autres initiatives
Objectif 3.1 : Contribuer au maintien d'un territoire vivant et invitant					
△	MRC	En continu	Tenue de 3-4 rencontres/an	\$	Stratégies n° 2 et n° 3 du SADR
△	MRC	A 2020	Plan d'implantation haies brise-vent et nb de km de haies implantées	\$\$\$\$	Stratégie n° 15 du SADR
△	MRC	A 2021	Inventaire des bâtiments patrimoniaux Plan d'intervention sur cinq (5) ans (priorité des interventions de réfection) Incitatif fiscal	\$\$\$\$\$	Stratégie n° 15 du SADR
△	MRC	A 2021	Identification du potentiel (analyse de sol) Plan d'intervention Nb d'ha remis en culture	\$\$\$\$	PDZAA 2013
△	MRC	P 2020		\$	Stratégie n° 2 du SADR

Légende: MRC du Domaine-du-Roy = △ | Inter MRC = ◇ | Régionale = ⌘
Légende: \$ = < 1000 \$ | \$\$ = 1000 \$ à 5000 \$ | \$\$\$ = 5000 \$ à 10 000 \$ | \$\$\$\$ = > 10 000 \$



¹ Par exemple, pas d'ajustement des taxes lorsque des activités de réfection sont effectuées, ou encore crédit de taxe sur la hausse de la valeur.

4.4 DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS ET MAINTIEN DES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES PHARES

Contexte :

- MRC reconnue pour sa diversité de productions et son pôle de transformation dans les grains de spécialité et les produits laitiers.
- Développement constant et dynamique du secteur des productions biologiques (lait en tête), diversification des grandes cultures avec la production de grains de spécialité (graines de chanvre, sarrasin, etc.) et hausse des superficies dédiées à la culture de petits fruits nordiques et/ou en émergence tels que la camerise.
- Entrée en vigueur en avril 2017 de nouvelles zones de cultures protégées pour la production de pommes de terre de semence dans Saint-Félicien, à l'est de la rivière Ashuapmushuan, élément favorable à l'expansion de cette production.
- Avec cette toile de fond relativement positive demeurent des défis ou facteurs de stress : environnement d'affaires en mouvance (ex. : ALÉNA), consommateurs exigeants et aux tendances parfois volatiles, irritants réglementaires ou nuisances pour la production (ex. : entretien des fossés agricoles).
- Davantage de vulnérabilité structurelle et conjoncturelle dans certains secteurs : industrie mondiale du bleuet sauvage sous pression et impact régional notable avec des niveaux de prix à leur plus bas depuis plusieurs années. Un grand nombre de bleuetières pourraient voir la rentabilité de leurs activités fortement amoindrie, alors qu'il s'agit d'une production phare.

AXE 4 : DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS ET MAINTIEN DES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES PHARES

Objectif 4.1 : Poursuivre une saine diversification des activités agricoles sur le territoire	Échelle	Responsable	Échéancier	Indicateurs de suivi	Budget annuel	Lien avec autres initiatives
1. Soutenir des projets de diversification en collaboration avec les réseaux d'acteurs de développement agroalimentaire concernés.	☞	CLD	En continu	Un (1) projet/an (nouvelle ferme ou diversification sur existante)	\$	
2. Appuyer la distinction biologique de la MRC : proposer une contribution financière complémentaire ¹ aux entreprises de la MRC en conversion vers la régie biologique.	△	CLD	En continu	Fonds d'assistance	\$ \$	 
3. Soutenir la mise en valeur du caractère biologique de la MRC avec visibilité.	△	MRC	En continu		\$	 
Objectif 4.2 : Maintenir le dynamisme et la viabilité des secteurs traditionnels de productions						
1. Faire venir des conférenciers pour informer les producteurs agricoles sur leur environnement d'affaires et les tendances de marchés.	◇	CLD	H 2019	Conférencier/an	\$ \$	
2. Élaborer une stratégie d'aménagement et d'entretien des cours d'eau : - Corriger les fossés agricoles qui nuisent aux travaux aux champs (approbation par technicien de la MRC). - Promouvoir et valoriser l'amélioration des bandes riveraines agricoles par la plantation d'espèces productives (ex. : fruits).	△	MRC	H 2019	Plan de réfection et réfections réalisées Nb de Km implantés	\$ \$ \$ \$	Stratégie n° 2 du SADR
3. Encourager le recours aux services-conseils par les producteurs agricoles conventionnels en complétant le soutien financier en situation d'enveloppe budgétaire limitée (dossier AgriConseil plafonné).	△	CLD	En continu		\$ \$ \$	
4. Vérifier l'impact fiscal d'un taux de taxation distinct pour la catégorie d'immeubles agricoles(vs catégorie résidentielle) sur le territoire de la MRC.	△	MRC	E 2019	Réalisation d'une étude	\$ \$ \$	

Légende: MRC du Domaine-du-Roy = △ | Inter MRC = ◇ | Régionale = ☞
Légende: \$ = < 1000 \$ | \$ \$ = 1000 \$ à 5000 \$ | \$ \$ \$ = 5000 \$ à 10 000 \$ | \$ \$ \$ \$ = > 10 000 \$

¹ Complémentaire par exemple à celles existantes du MAPAQ dont le Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique (voir : [<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/agriculturebiologique/Pages/Produirebio.aspx>])



4.5 ARTICULATION DE CHAÎNE DE VALEURS : DE LA PRODUCTION À LA COMMERCIALISATION

Contexte :

- Les thèmes de la transformation, et encore plus ceux de la mise en marché et de la commercialisation sont clairement mieux appuyés et portés à l'échelle régionale qu'à l'échelle d'une MRC ; une MRC peut avoir sa couleur particulière, mais elle a tout intérêt à s'intégrer à des initiatives régionales et ainsi bénéficier d'expertises et d'outils mis à disposition par des démarches régionales.
- À ce titre, la tenue du Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean en juin 2015 a reconnu le secteur agroalimentaire comme moteur économique. Il en découle une stratégie régionale de positionnement axée sur sa typicité boréale, portée par la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le développement de la transformation agroalimentaire figure aussi parmi les cibles régionales.
- Des chaînes de valeur sont déjà présentes ou émergentes sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, celles de la transformation des grains et des produits laitiers notamment ; elles pourraient se déployer davantage et se décliner vers d'autres segments :
 - › L'élevage caprin apparaît par exemple une piste à explorer, comme il s'agit d'un secteur sans quota qui facilite l'établissement de la relève. Il y a également des transformateurs laitiers sur le territoire qui pourraient offrir des engagements d'approvisionnement, ce qui sécurise l'environnement d'affaires au démarrage.
 - › Du côté de la transformation des grains, il semble opportun d'équilibrer les capacités d'entreposage et de conditionnement afin de garder les grains de spécialité dans la région et d'y opérationnaliser les étapes à valeur ajoutée.

- › De manière générale, la mise en valeur des équipements disponibles sur le territoire pour le conditionnement et la transformation pourrait faciliter le démarrage de projets.
- Sur le plan de la mise en marché et de la commercialisation, plusieurs organisations et démarches sont en cours pour soutenir les entreprises, notamment pour soutenir une stratégie de positionnement régionale.
- Dans cet esprit, la force touristique de la région s'est également consolidée en février 2016 avec l'assemblée de fondation de l'organisme Agrotourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean dont l'objectif est de regrouper et de faire connaître les producteurs régionaux qui offrent un kiosque, des activités d'accueil ou encore de l'autocueillette à leur ferme. Dans la même foulée, la signature boréale vient positionner la région avec la Zone Boréale.



Zone boréale est une stratégie de positionnement s'appuyant sur la typicité boréale des produits agroalimentaires de la région et qui vise à accroître leur visibilité auprès de marchés variés.

- La MRC participe aux atouts agrotouristiques de la région du Saguenay–Lac-St-Jean et pourra bénéficier de cet appui et s’inscrire dans la volonté de mise en valeur de ses produits agrotouristiques. Déjà, il y a eu l'appui au tourisme gourmand local par le CLD, par exemple par la production d'une carte identifiant les attraits gourmands sur le territoire ou encore l'expérience Surprises et saveurs, où des restaurateurs et transformateurs du territoire ont mis en vedette les aliments locaux.
- La certification AgroBoréal élaborée par le Créneau d'excellence, qui reconnaît la typicité nordique de la région, influence aussi le développement de la filière agroalimentaire régionale et peut représenter une stratégie de différenciation pour des producteurs de la MRC ; on dénombre déjà une douzaine de producteurs certifiés sur le territoire de la MRC, tous dans le secteur laitier.
- Enfin, mentionnons que c’est aussi sur le plan de la formation que des appuis régionaux sont présents pour mettre en valeur le terroir. Soulignons le lancement d'une nouvelle Attestation d’étude collégiale (AEC) en janvier 2018 en développement des produits des terroirs – option : alcools fins, eaux-de-vie, mistelles, eaux naturelles et pétillantes aux saveurs boréales. L’AEC est offerte au Cégep de Saint-Félicien, en partenariat avec la Distillerie Beemer de Roberval.

AXE 5: CHAÎNE DE VALEUR: DE LA PRODUCTION À LA COMMERCIALISATION

Objectif 5.1: Consolider et diversifier les chaînes de valeur présentes sur le territoire

1. Cartographier le parc d'équipement de transformation à l'échelle régionale pour faciliter leur recours par des entreprises agricoles souhaitant ajouter des étapes de transformation ou des entreprises de transformation en démarrage.

2. Appuyer le développement des capacités d'entreposage et de conditionnement des produits agricoles (ex.:céréales de spécialité)

3. Soutenir le déploiement des chaînes de valeur actuelles ou permettant une saine diversification (fromage, céréales de spécialité pour alimentation humaine, grains brassicoles, production bovine, petits fruits).
 - Faciliter la mise en place de logistique de transport optimisée (ex.: regrouper des bœufs brassicoles, production bovine, petits fruits.)

Objectif 5.2: Soutenir les efforts de mise en marché en s'inscrivant dans les initiatives régionales porteuses

1. Soutenir le déploiement de la certification régionale AgroBoréale en faisant la promotion auprès des producteurs.

2. Appuyer la montée en compétences des entrepreneurs sur le plan de la mise en marché:
 - Faire la promotion de formations offertes dans des établissements d'enseignement de la région¹.

3. Appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la Table agroalimentaire qui vient soutenir les entrepreneurs dans la phase de mise en marché et de commercialisation.

4. S'arrimer et appuyer le déploiement du projet ZoneBoréale:
 - Contribuer à la mise à jour et publication du dépliant promotionnel.
 - Faire la promotion du projet et encourager les entreprises à adhérer à la démarche.
 - Contribuer à identifier un ambassadeur (chef ou restaurant) sur le territoire de la MRC.
 - Faire la promotion des établissements de la MRC utilisant et servant les produits locaux et régionaux.
 - Explorer les formes d'affichage les plus optimales pour l'identification des sites agrotouristiques de la MRC, dans les limites légales possibles de Transport Québec.

5. Favoriser la collaboration avec les Chambres de commerce du territoire de la MRC ou des MRC limitrophes afin de cultiver la fibre entrepreneuriale de la relève en matière de transformation et mise en marché:
 - Participer à identifier un producteur agricole siégeant aux chambres de commerce concernées.

Échelle	Responsable	Échéancier	Indicateurs de suivi	Budget annuel	Lien avec autres initiatives
⌘	MRC	A 2019	Cartographie	\$ \$	
◊	MRC	H 2020	Évaluation des besoins	\$ \$ \$	
△	CLD	H 2019	Mise en relation de producteurs-transformateurs-détaillants	\$ \$	
⌘		H 2019	Nouveaux adhérents (2-3/an)	\$	
⌘	Table agro	En continu	Mise en place d'un mécanisme pour monter des cohortes suffisantes Nb d'inscriptions		
⌘	Table agro	P 2019	Mise en œuvre du plan	\$	 
⌘	Table agro	H 2019	Défrayer une partie de nouveaux adhérents 1 ambassadeur dans la MRC Identification des formes d'affichage optimales	\$ \$	 
◊	CLD	H 2020	Rencontres avec les Chambres de commerce Candidats agricoles à la Caravane régionale de l'Entrepreneuriat	\$	 

Légende: MRC du Domaine-du-Roy = △ | Inter MRC = ◊ | Régionale = ⌘

Légende: \$ = < 1000 \$ | \$\$ = 1000 \$ à 5000 \$ | \$\$\$ = 5000 \$ à 10 000 \$ | \$\$\$\$ = > 10 000 \$

¹ Par exemple en marketing web au CFP Forgescom (Alma) dont le format de la formation est de 12 heures de formation en groupe, réparties en quatre (4) dîners formation (formule apporte ton lunch) et huit (8) heures de coaching individualisé.

5 CONCLUSION ET SUITE

La démarche qui a mené à cette seconde mouture du PDZAA a été mobilisante pour les différents acteurs ayant été consultés. En particulier, les producteurs agricoles participants ont eu l'occasion de réfléchir à l'avenir souhaité et d'exprimer le soutien attendu de la part du monde municipal pour contribuer à développer le secteur agricole de manière concertée sur le territoire de la MRC. C'est également avec davantage de maturité et de lucidité que s'est effectuée la mise à jour du plan, profitant de tous les acquis du premier exercice.

Par ailleurs, malgré une mise en œuvre ralentie par l'incertitude entourant le CLD et ses ressources à partir de 2015, l'arrivée d'une nouvelle équipe et le récent exercice de consultation ont ravivé la flamme. Pour la suite, le défi reste entier : assurer le suivi du PDZAA 2018-2025, en suscitant l'intérêt des différents acteurs concernés et en allouant les ressources, tant humaines que financières, nécessaires à sa mise en œuvre. Les indicateurs de suivi, de même que les échéanciers et les responsables désignés, constituent le tableau de bord sur lequel s'appuieront la MRC et ses partenaires pour rendre des comptes sur l'état d'avancement du PDZAA. C'est avec dynamisme et conviction que la MRC du Domaine-du-Roy aborde ce défi !



